

local, et l'abbé Cretenet s'occupa d'y faire construire une chapelle. En même temps, un frère de la marquise, le vicomte de Chalmazel, s'employa auprès de la maréchale de Villeroy pour obtenir des lettres-patentes en faveur de l'établissement.

Le 3 décembre de la même année, on bénit la chapelle du couvent sous le vocable de sainte Élisabeth, et une messe y fut dite ce jour-là. Ce fut le 7 que les Religieuses arrivèrent dans leur maison.

Mais les missionnaires Joséphistes, voyant une plus grande utilité dans leur institution à eux que dans celle d'un nouveau couvent de Religieuses, essayèrent d'engager M^{me} de Coligny à casser la donation. Ils objectaient que les lettres-patentes n'étaient pas enregistrées et que le roi défendait de faire de nouveaux établissements. Un procès fut donc suscité à ces pauvres Religieuses. On obligea les parents à retirer leurs filles qui étaient encore Novices, et on leur persuada que le roi détruirait cette maison, puis l'on fit saisir les revenus comme appartenant à M^{me} de Coligny. Que pouvaient d'humbles Religieuses sans argent ni appui ? Elles eurent aussitôt recours au premier couvent de Sainte-Élisabeth, qui leur donna des preuves convaincantes d'attachement et de zèle à soutenir la maison naissante. Les Sœurs de Bellecour leur trouvèrent des protections au parlement, répondirent et s'engagèrent pour elles, et, le 21 août 1671, l'on obtint un arrêt qui confirma la donation de M^{me} de Coligny. Néanmoins, comme le procès dura trois ans, il coûta beaucoup, et absorba presque les trente mille livres de donation.

Il ne restait dans le monastère que les cinq Religieuses qui étaient venues de Roanne, et trois Novices qui n'avaient jamais voulu sortir ; ce petit nombre n'était pas suffisant pour la récitation de l'Office, ni pour remplir les divers emplois. Or, les ennemis du monastère allaient disant que les Reli-